

Détention des camélidés du Nouveau Monde (lamas et alpagas) conforme à l'espèce



Les lamas et les alpagas sont de plus en plus appréciés comme animaux domestiques et de rente en raison de leur caractère sociable et souverain ainsi que de leur nature robuste. Cette feuille d'information de la PSA présente les conditions d'une détention conforme à l'espèce de ces petits camélidés.

Connaissances de base sur les camélidés du Nouveau Monde

Les lamas et les alpagas sont des espèces domestiquées de la famille des camélidés. Le lama descend du guanaco (*Lama guanicoe*), l'alpaga probablement de la vigogne (*Vicugna*) plus petite. Ces camélidés du Nouveau Monde sont présents en Amérique du Sud et se distinguent des camélidés de l'Ancien Monde (dromadaire, chameau) par l'absence de bosse et leur plus petite taille. Les deux espèces se rencontrent dans les herbages, le guanaco jusqu'à plus de 4000 mètres d'altitude, la vigogne uniquement en haute montagne. Ils forment des troupeaux constitués d'un mâle non castré avec son harem et des petits. Les jeunes mâles non castrés sont expulsés du troupeau-mère et forment des groupes de célibataires.



Camélidés sauvages du Nouveau Monde – à gauche: un guanaco, à droite: des vigognes.

Les Incas ont utilisé les lamas pendant des millénaires comme pourvoyeurs de laine, de viande et de lait ainsi que comme animaux de bât. L'alpaga a été domestiqué beaucoup plus tard et utilisé principalement pour sa toison.

Différences entre le lama et l'alpaga

Lama



Alpaga



Morphologie	Long dos, base de la queue haute sur le dos	Dos court, base de la queue plus basse (bassin tombant)
Hauteur au garrot	Env. 110 cm (femelles légèrement plus petites)	Max. 90 cm (mâle non castré)
Poids	Env. 150 kg (femelles un peu plus légères)	Max. 60 kg (mâle non castré)
Couleur	Variable (blanc, brun, blond, gris, noir); robe mélangée ou d'une seule couleur	Variable (blanc, brun, blond, gris, noir); robe mélangée ou d'une seule couleur
Races	<i>Classic Lama</i> (forme nominale), <i>Wooly Lama</i> (toison plus courte, plus épaisse), <i>Suri Lama</i> (pelage tombant)	<i>Huacaya</i> (poils frisés) <i>Suri</i> (pelage tombant)
Caractère	Sociable, équilibré, curieux, assuré	Généralement, un peu plus craintif et plus «têtu» que les lamas (domestiqué plus tard)!
Autres signes distinctifs	Tête longue, front plat Oreilles longues, arrondies, ligne incurvée de la base à la pointe	Tête courte, front bombé («mignon») Oreilles courtes et pointues

Comportement

Les lamas et les alpagas sont des animaux grégaires. Le troupeau-mère se compose d'un mâle non castré, de plusieurs femelles et de leur progéniture. La femelle de tête est l'animal dominant. Les mâles non castrés défendent avec acharnement le troupeau contre les rivaux. Leurs combats sont féroces et accompagnés de cris, coups de pattes et morsures. Les camélidés du Nouveau Monde ne sont généralement pas agressifs envers l'homme.

Ils n'utilisent le «crachat» qu'entre congénères ou quand ils sont aux abois: le lama lève le nez et crache des régurgitations gastriques contre un adversaire pour l'intimider ou se défendre.

Les lamas et les alpagas sont les seuls ongulés à avoir des incisives inférieures à croissance continue qui s'usent en épluchant régulièrement l'écorce des végétaux.

Les lamas ne pratiquent pas le toilettage social. En revanche, les animaux aiment se rouler par terre ou se frotter contre des rochers, des clôtures, etc. Les jeunes – appelés «crías» dans les Andes – ont souvent une précocité marquée. Étant donné que la femelle produit peu de lait, les crías ont souvent besoin de boire. Ils sont sevrés à l'âge de huit mois.

Dans leur région d'origine, les camélidés du Nouveau Monde sont la proie des pumas (*Felis concolor*) – et donc très vigilants. Les jeunes sont aussi tués par les renards des Andes (*Lycalopex culpaeus*). Lorsqu'un lama aperçoit un prédateur potentiel, il pousse un cri d'alarme strident. Lorsque les petits camélidés ont découvert un ennemi à temps, ils s'avancent courageusement vers lui. Dans le monde entier, les propriétaires de moutons mettent à profit ce comportement décidé et utilisent des lamas pour protéger les troupeaux des coyotes, des dingos, des renards, des loups ou des chiens errants.

Données biologiques clés

Maturité sexuelle	vers 2 ans
Gestation	11 – 12 mois
Espérance de vie	15 – 20 ans

Des lamas et des alpagas pour qui?

Les lamas et les alpagas sont d'excellents accompagnateurs pour la randonnée. Dans l'agriculture, les lamas sont des animaux de rente: ils préviennent l'embroussaillage des pâturages, protègent les troupeaux de moutons et sont des pourvoyeurs de laine et de viande. Grâce à leurs plantes de pied calleuses, ils n'abîment pas le sol et peuvent aussi brouter sur des alpages peu praticables. Les lamas et les alpagas ne sont pas des animaux de compagnie pour le jardin, ni des animaux pour jouer ou à caresser pour les enfants, pas plus que des compagnons pour des chiens! Leur apparence «mignonne» ne doit pas occulter le fait que les petits camélidés ont un tempérament réservé et qu'ils aiment vivre en troupeau parmi leurs congénères!

Exigences légales

Les lamas et les alpagas sont considérés comme des animaux domestiques. En vertu de l'art. 31, al. 4, let. c de l'Ordonnance sur la protection des animaux (OPAn), il faut être titulaire d'**une attestation de compétences (AC)** pour pouvoir détenir des lamas et des alpagas. Une liste des prestataires de formation reconnus par la Confédération peut être consultée sur le site Internet de l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires OSAV à l'adresse suivante:

www.blv.admin.ch > FR > Animaux > Détention des animaux de rente > Lamas et Alpagas > Formations > Organisations reconnues

L'Ordonnance sur la protection des animaux stipule que les lamas et les alpagas doivent être détenus en groupe. Les mâles non castrés qui ont atteint la maturité sexuelle peuvent être détenus séparément, mais ils doivent rester en contact visuel avec le troupeau. Les camélidés du Nouveau Monde ne doivent pas être détenus à l'attache, doivent aussi disposer d'aires de repos recouvertes d'une litière suffisante et avoir accès plusieurs heures par jour à un enclos en plein air où ils ont la possibilité de se frotter et de se rouler par terre. Si la surface de l'enclos ne dépasse pas les dimensions minimales exigées par la loi, le sol de l'enclos doit être en dur; autrement, ils doivent avoir accès à un pâturage. L'utilisation de fil de fer barbelé est strictement interdite pour tous les pâturages de camélidés. En outre, les animaux doivent avoir en permanence accès à de l'eau, à du fourrage grossier (foin) ou à un pâturage.

Lamas et Alpagas		animaux adultes ¹
Surface des enclos		
Groupes jusqu'à 6 animaux	m ²	250
Groupes de plus de 6 animaux, en plus:		
• du 7e au 12e animal, par animal	m ²	30
• à partir du 13e animal, par animal	m ²	10
Détention en groupe		
Surface de l'abri ou de l'écurie, par animal	m ²	2
Détention individuelle		
Surface de l'abri ou de l'écurie	m ²	4

¹ La détention des descendants dans le même enclos est admise jusqu'à l'âge de 6 mois.

Exigences minimales¹ pour la Détention de lamas selon l'Ordonnance sur la protection des animaux (OPAn, 2008)

L'écurie pour lamas conforme à l'espèce

Une écurie pour lamas doit être conçue en stabulation libre ouverte avec accès à l'extérieur. Il faut veiller à ce que l'écurie ne présente pas d'impasses ni de risques de blessure – p. ex. pas d'extrémités de fil de fer ou de clous dépassant, ni de caillebotis métalliques ou de nids de poule. Une hauteur de la pièce d'au moins 2 m est recommandée ainsi qu'une aire de repos d'au moins 2 m² par animal.

L'aire de repos dans l'écurie doit avoir une litière appropriée, composée, par exemple, de paille et de foin haché. Les sols doivent être secs, plats et antidérapants (à recouvrir éventuellement de nattes en caoutchouc) et suffisamment isolés du froid. Pour pouvoir séparer les animaux malades ou blessés du groupe, il faut avoir un compartiment spécial provisoire.

Les lamas ont besoin de beaucoup de sorties en plein air

Il est indispensable de disposer d'un grand pâturage accessible en permanence pour une détention conforme à l'espèce. Si les petits camélidés sont détenus en permanence à l'extérieur, des abris naturels ou artificiels, où ils peuvent se réfugier tous ensemble et en même temps et se protéger des conditions météorologiques, doivent toujours être facilement accessibles. Les lamas creusent en général d'eux-mêmes les aires de roulage dans le pâturage. Sur les surfaces en dur, il doit tou-

¹ Il s'agit d'exigences minimales. Pour une détention conforme à l'espèce, les animaux doivent disposer de plus d'espace et d'un pâturage!

tefois y avoir de la terre, du sable ou de la paille hachée. Les clôtures des enclos doivent être construites de façon à ce que les animaux ne puissent pas s'échapper et doivent être bien visibles². Dans les régions où de grands prédateurs sont présents, il est conseillé d'installer une clôture à gibier pour protéger les lamas des intrusions.

Entretien, soins de santé et alimentation

Tonte: Les lamas et les alpagas doivent être tondus par un professionnel une fois par an au printemps (avril/mai). La tonte sert principalement à contrôler l'état de la peau.

Santé: Il faut contrôler quotidiennement la santé et le bien-être des animaux. Pour lutter contre les parasites, il est indispensable de faire contrôler régulièrement les selles par le vétérinaire ou le Service consultatif et sanitaire en matière d'élevage de petits ruminants (SSPR) pour vérifier la présence de coccidies et de vers.

Si les lamas ne séjournent que sur un sol mou, leurs ongles ne s'usent en général pas suffisamment. Les ongles doivent donc être coupés par un professionnel une ou deux fois par an. Chez les mâles non castrés, des dents de combat poussent à partir de l'âge de deux ans sur les mâchoires supérieure et inférieure, dents avec lesquelles ils peuvent infliger de graves blessures à leurs congénères. Les dents doivent être régulièrement contrôlées et raccourcies dans les règles de l'art (vétérinaire!) en fonction de leur croissance.

Alimentation: Comme leurs ancêtres sauvages, les lamas et les alpagas sont des herbivores qui consacrent huit à dix heures par jour à se nourrir. Ils ruminent la nuit. Comme ils assimilent extrêmement bien le fourrage, ils ont besoin de fourrage pauvre en énergie mais riche en fibres. Chaque jour, un lama adulte a besoin de 2,5 à 3 kg de matière sèche, composée de foin ou de graminées et d'herbes pauvres en protéines. Les alpagas peuvent être alimentés avec du regain et occasionnellement avec un peu d'ensilage. Ils doivent avoir accès en permanence à des sels minéraux. Le pain dur est impropre à l'alimentation des lamas! Les femelles gestantes et allaitantes ainsi que les crías en période de croissance peuvent paître provisoirement dans des prairies plus riches. Le foin doit être proposé dans des mangeoires. Il incombe au détenteur d'animaux de s'assurer que chaque animal reçoit suffisamment de nourriture – il n'existe pas de consignes spécifiques pour les petits camélidés concernant le nombre de places à la mangeoire ou leurs dimensions. Une largeur de mangeoire d'au moins 50 cm par animal est recommandée.



Les petits camélidés apprécient le fourrage grossier pauvre en énergie.

² La visibilité peut être augmentée par la pose d'une bande de signalisation. Attention: Les couleurs dans les tons rouges ne sont perçues par les ongulés que dans des dégradés de gris. Il faut éviter si possible l'utilisation de filets de pacage, en raison du risque qu'ils font courir aux animaux de s'y empêtrer!

Détention en groupe

Les camélidés du Nouveau Monde doivent être détenus au moins par deux. Les mâles non castrés qui sont agressifs entre eux en présence de femelles peuvent être détenus en groupes séparés. La socialisation d'un mâle non castré avec des mâles castrés est également possible (tout comme celle d'un mâle castré avec des femelles). En raison de la stricte hiérarchie qui règne au sein du troupeau, il se produit rarement des affrontements entre femelles. L'intégration de nouvelles femelles ne pose généralement pas de problème. Les lamas et les alpagas peuvent être détenus ensemble et se croiser³. S'ils partagent un même pâturage, ils formeront toutefois des groupes distincts par espèce.



Les petits camélidés sont des animaux grégaires. La photo montre une femelle lama avec son petit.

Activité

Les lamas et les alpagas aiment à s'occuper avec des branches fraîches de noisetier, bouleau, érable, mûrier, pommier ou sapin (ne pas donner trop fréquemment de conifères à cause des tanins qu'ils contiennent) dont ils peuvent éplucher l'écorce pendant des heures (important pour l'entretien des dents). Même si les animaux détenus correctement en extérieur et en groupe peuvent suffisamment s'occuper d'eux-mêmes, des promenades avec un guide ou des trekkings avec des charges légères dans les sacoches (20 kg pour les lamas, 10 kg pour les alpagas) contribuent à une saine occupation physique et mentale des animaux. Les animaux doivent pouvoir être conduits au licol et être habitués aux sacoches. Les petits camélidés utilisés pour des trekkings doivent être en bonne condition physique et ne transporter au maximum que l'équivalent de 20 % de leur poids corporel.

Selon l'OPAn, lorsque les lamas servent à la protection des troupeaux – de préférences des mâles castrés⁴ –, ils doivent être détenus au moins par deux avec les moutons. Sur les pâturages d'estivage, il faut répondre aux besoins des lamas en matière de protection des conditions météorologiques, de nourriture et d'eau potable.

Exemple de détention

On peut rencontrer à la ferme Obere Klus à Aesch (BL) les «Kluser Lamas». Ils sont utilisés à des fins pédagogiques et pour l'activité assistée par l'animal (visites à la ferme de classes scolaires et de homes) ainsi que pour accompagner des trekkings. Vingt camélidés du Nouveau Monde vivent actuellement dans la ferme située dans un endroit idyllique dans le Jura bâlois où ils disposent de pâturages riches et topographiquement variés. Le troupeau se compose de femelles (parfois avec des jeunes) et d'un groupe séparé de mâles castrés. Les petits camélidés ont à leur disposition en hiver une grande écurie ouverte avec accès permanent à l'aire de sortie en dur. En été, les animaux peuvent utiliser plusieurs grands pâturages avec des abris naturels et artificiels ainsi qu'un cours d'eau. Ils disposent également de nattes pour se coucher sous une grande tente, d'une aire de roulage faite d'un mélange de cendres et de terre ainsi que d'un enclos couvert de litière. Le sol

³ Les lamas mâles non castrés ne doivent en aucun cas être détenus avec des femelles alpagas beaucoup plus petites!

⁴ Les mâles non castrés tentent de saillir les brebis et ne sont donc pas aptes à la protection des troupeaux. On obtient les meilleurs résultats en groupes de 2 ou 3 lamas.

de l'écurie est en béton, mais est partiellement recouvert de nattes en caoutchouc ou de paille. L'usure nécessaire des ongles est ainsi assurée; en même temps, les animaux ont le choix entre différents types de sol. Ils ont aussi à leur disposition à l'intérieur comme à l'extérieur des mangeoires avec du foin et des blocs de sel, ce qui permet même aux animaux de rang inférieur d'avoir assez de nourriture et d'absorber des sels minéraux. On leur donne régulièrement des brindilles fraîches et des branches avec des feuilles pour en éplucher l'écorce, une occupation particulièrement bienvenue en hiver. En extérieur comme à l'intérieur, il y a un compartiment spécial pour séparer les animaux et également un emplacement aménagé pour les examens vétérinaires et l'entretien des ongles. Les lamas et les alpagas sont tondus une fois par an à la ferme. Les déjections dans les pâturages sont enlevées tous les jours, ce qui maintient assez bas le risque d'infections parasitaires. Les animaux sont socialisés très tôt grâce au contact humain et régulièrement occupés (promenades guidées, randonnées comme animaux de bât, intervention dans le domaine de l'activité assistée par l'animal).



Groupe mixte (lamas et alpagas) de mâles castrés sur une aire de sortie en dur.



Pâturage pour lamas avec une aire de roulage spacieuse et un abri.

Sources/lectures complémentaires

- Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires OSAV: Organisations reconnues pour la formation des détentrices et détenteurs de lamas et d'alpagas
- Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires OSAV: Les lamas dans le droit (avril 2015)
- Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires OSAV: Exigences minimales pour la détention de lamas et d'alpagas (octobre 2015)
- Kluser Lamas (www.kluser-lamas.ch)
- Lamas of Switzerland – Leading the Woolly Lama Breeding in Europe! www.lama1.ch
- www.markuskappeler.ch
- Camélidés du Nouveau Monde en Suisse: www.nwks.ch
- Ordonnance sur la protection des animaux (OPAn) du 23 avril 2008: www.admin.ch/opc/de/classified-compilation/20080796/index.html

Un grand merci à Arnold Luginbühl-Lippl (Lamas of Switzerland) et à Daniela Tschaggelar (Kluser Lamas) pour leur précieuse contribution!

Editeur et renseignements supplémentaires

Protection Suisse des Animaux PSA, Dornacherstrasse 101, case postale, 4018 Bâle,
tél. 061 365 99 99, fax 061 365 99 90, compte postal 40-33680-3,
psa@protection-animaux.com, www.protection-animaux.com

Cette feuille d'information et d'autres sont disponibles au téléchargement sous
www.protection-animaux.com/publications